

NEWSLETTER | OCTOBRE 2017

RENOUVELLEMENT DES COLLÈGES DES COREVIH FRANCILIENS

Les 5 comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ^{COREVIH} interviennent en région francilienne, en coordination avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) au travers d'un contrat d'objectifs et de moyens inter-Corevih

Le comité de coordination est chargé de : coordonner dans son champ, et selon une approche de santé sexuelle mentionnée à l'article L. 3121-2 du présent code, les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation, de l'action sociale et médicosociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé.

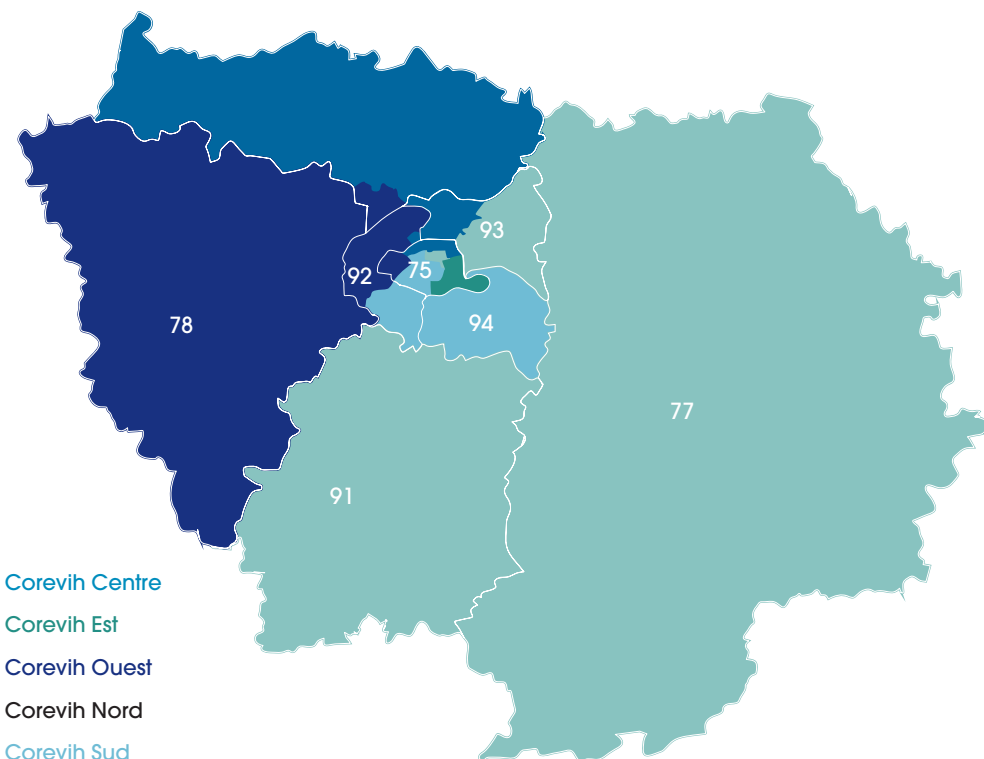
- participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients dans les domaines du soin, de la prévention et des dépistages, ainsi qu'à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine ou exposées à un risque d'infection par ce virus.

- recueillir et analyser l'ensemble des données épidémiologiques mentionnées à l'article D. 3121-36, ainsi que toutes les données régionales utiles à l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine.

- concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales et régionales de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine et dans le domaine de la santé sexuelle, ainsi que, sur demande du directeur général de l'agence régionale de santé, au projet régional de santé prévu à l'article L. 1434-1 du présent code.

- établir et mettre en œuvre un rapport annuel d'activité »

Avec un réseau d'une centaine d'établissements hospitaliers et plus de 500 autres établissements/partenaires acteurs, les équipes professionnelles des Corevih franciliens sont constituées d'environ 80 personnes équivalent temps plein comprenant 20% de personnel médical, scientifique et de coordination et 70% de technicien(ne)s d'études cliniques. **Leurs missions sont définies dans l'article D. 3121-35 du Code de la Santé Publique** texte au 31/8/2017



COMPOSITION

Dans la limite de cinquante membres titulaires, le comité de coordination comprend

- 1** Des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant.
- 2** Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé.
- 3** Des représentants des malades et des usagers du système de santé.
- 4** Des personnalités qualifiées.

En Île-de-France, chacun des Comités comprend 30 membres, répartis en 4 collèges, de 6 membres minimum pour les collèges 1 à 3, et de 6 membres maximum pour le collège 4.

RÔLE ET FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le but est de permettre à tous les acteurs concernés d'échanger sur les enjeux, les orientations et leur pilotage territorial pour le renforcement de la lutte contre le VIH.

- 1** Les modalités de fonctionnement seront fixées en plénière par le comité de coordination pour chaque Corevih par la rédaction/révision du règlement intérieur.
- 2** Au minimum sont prévues 3 assemblées plénières par an.
- 3** Le comité de coordination établit un plan de travail au travers de la constitution de commissions thématiques avec une fréquence de réunion spécifique de ces groupes de travail restreints sur participation volontaire.

CRITÈRES POUR UNE CANDIDATURE

- 1 Dans tous les cas** les personnes doivent avoir une expérience auprès des publics vulnérables au regard du champ de la mission des Corevih.
- 2 Pour les collèges 1 et 2** la structure de rattachement ou le territoire d'intervention de l'association doivent être sur le territoire du Corevih
- 3 Pour le collège 3** la personne, représentant de malades ou des usagers, doit être membre d'une association agréée et suivre une formation obligatoire de 2 jours dans les 6 mois suivant la nomination arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers.
- 4 Pour le collège 4** la personne doit avoir une expertise spécifique dans la lutte contre le VIH et les IST, dans le champ de la santé sexuelle, dans le domaine sanitaire et social, scientifique, ou un autre secteur.

À NOTER

- 1 Pour les anciens membres sollicitant une nouvelle candidature** leur participation antérieure aux réunions et activités des Corevih sera prise en compte.
- 2 Pour le collège 1** la participation de représentants des directions hospitalières administratives et financières est encouragée
- 3 Pour le collège 2** la participation de médecins de ville et pharmaciens de ville est encouragée

INDEMNITÉS ET REMBOURSEMENT DE FRAIS Aucune indemnité n'est prévue pour les membres du comité. Les remboursements de frais liés à la participation au Corevih sont du ressort de chaque Corevih

PROCÉDURE DE CANDIDATURE Les personnes intéressées et répondant aux critères doivent se rendre sur le site dédié de l'ARS
www.iledefrance.ars.sante.fr/renouvellement-des-colleges-des-corevih-franciliens

SUITE... CRITÈRES POUR UNE CANDIDATURE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Télécharger en ligne un formulaire de candidature, à compter du 6 octobre 2017. Le document devra préciser

- 1 Le Corevih pour lequel elles postulent[†] Ouest, Est, Centre, Sud ou Nord
- 2 Le collège sur lequel elles postulent^{Collège 1 à 4}
- 3 Si elles postulent sur un poste titulaire ou suppléant
- 4 Avec un document justifiant de la structure/association de rattachement
- 5 Joindre un Curriculum vitae récent et une lettre de motivation

AVANT LE 30 OCTOBRE 2017 Et renvoyer le dossier complété à l'adresse email dédiée suivante : ars-idf-corevih@ars.sante.fr

Il est encouragé qu'un membre titulaire et un membre suppléant fasse une candidature commune pour complémentarité et continuité.

Une association peut être représentée dans plusieurs des 5 comités franciliens en concordance avec son territoire d'intervention, mais ne peut être représentée plus d'une fois au sein d'un même comité. Si une association souhaite être représentée dans plusieurs Corevih (en raison de ses territoires d'intervention) il est préférable que ce soit alors des personnes différentes dans l'intérêt de renforcer la présence pour la continuité des travaux.

PROCÉDURE DE NOMINATION

L'ARS Île-de-France et les 8 délégations départementales examineront les candidatures. Une réunion d'harmonisation avec les Corevih sera organisée. L'ARS établira en suivant un arrêté de nomination de 4 ans pour chaque membre.

Les réponses aux candidatures seront envoyées au plus tard le 15 DÉCEMBRE 2017

FAQ DE L'APPEL À CANDIDATURES DES COREVIH Pour les associations d'usagers agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique

Comment postuler ? Il vous suffit de proposer un ou plusieurs noms de bénévoles sur un ou plusieurs Corevih. Puis de joindre le ou les CV et la ou les lettre(s) de motivation(s) du (des) candidat(s).

Vous êtes membre d'une association Il vous suffit de vous rapprocher de votre association pour postuler.

À qui et comment adresser les candidatures ? Par mail à ars-idf-corevih@ars.sante.fr

Objet « appel à candidatures Corevih » — Pensez bien à joindre les 3 documents le formulaire, le CV et la lettre de motivation du ou des candidats.

Je représente une association nationale, puis-je candidater ? Oui ! Tant qu'elle est agréée.

Je suis membre d'une association qui n'est pas agréée, puis-je postuler ? Si votre association n'est pas agréée, vous ne pouvez représenter les usagers^{collège 3} — Néanmoins, si vous êtes un acteur de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé, vous pouvez postuler au collège 2 — Vous pouvez également postuler au collège 4, si vous avez une expertise spécifique dans le champ d'intervention des Corevih.

Combien de représentants mon association peut-elle adresser ? L'Agence fera en sorte que le maximum d'associations soit représenté — Les titulaires et suppléants ne seront pas nécessairement issus de la même association — Aussi, nous vous conseillons de n'adresser qu'un ou deux candidats maximum par Corevih.

Combien serons-nous de membres représentants les associations d'usagers au sein d'un Corevih ? La représentation est fixée au minimum à 6 représentants titulaires et 12 représentants suppléants désignés à l'issue de l'appel à candidatures.

Quelle est la différence entre titulaire et suppléant ? Le comité est une instance délibérative et les membres titulaires sont amenés à voter — En cas d'absence d'un titulaire,

SUITE... FAQ DE L'APPEL À CANDIDATURES DES COREVIH

lors d'un vote au cours d'une réunion du Comité, le 1er suppléant s'il est présent pourra voter. En son absence, c'est le second suppléant qui prendra part au vote. Chaque membre titulaire est donc fortement invité à faire connaître ses disponibilités et à veiller, le cas échéant, à se faire remplacer par son suppléant.

Comment l'Agence va choisir entre les candidatures ? Les critères de sélection retenus pour le choix des candidats seront notamment : Les statuts de l'association s'inscrivent dans les missions des Corevih — Le profil ou le parcours du candidat démontre une expérience dans le champ d'intervention des Corevih et une connaissance spécifique du territoire d'action du Corevih concerné — L'implication de l'association dans la défense des droits des usagers.

Le délai pour candidater est court. Si je postule au-delà du délai indiqué, ma candidature pourrait être retenue cependant, la date limite est fixée au 30 octobre 2017.

Si je suis retenu, combien de temps durera mon mandat ? Le mandat des membres est de 4 ans renouvelable.

Combien de temps cela va me prendre ? Votre désignation au sein d'un Corevih implique un niveau d'engagement important car sa composition influence directement sa capacité à réaliser ses missions — Le Comité est un lieu de débat et d'exercice de la démocratie sanitaire. Celui-ci se rassemble en réunions plénières organisées au moins 3 fois par an, il s'agit d'une instance délibérative — Vous pouvez contacter votre Corevih pour plus de renseignements.

Serais-je rémunéré ? Non, vous exercerez votre mandat en tant que bénévole — En revanche, les frais éventuellement engagés dans le cadre de votre mandat peuvent être pris en charge par le Corevih dans lequel vous êtes désigné.

Quelles sont les missions d'un Corevih ? L'une des missions consiste à « coordonner dans son champ, et selon une approche de santé sexuelle mentionnée à l'article L. 3121-3 du code de santé publique, les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation,

30 OCT. 2017
DATE LIMITE DES CANDIDATURES

15 DÉC. 2017
RÉPONSES AUX CANDIDATURES

Toute autre question,
vous pouvez contacter par mail l'Agence Régionale de Santé
ars-idf-corevih@ars.sante.fr

de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé ».

Quels sont les textes de loi relatifs aux Corevih ? Décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine — Décret n° 2017-682 du 28 avril 2017 relatif à la coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine — Arrêté du 4 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine.

Quelles sont les actions du Corevih ? Nous vous invitons à consulter le site internet de chaque Corevih pour connaître son périmètre et ses actions — Le cadre de la représentativité est celui d'un territoire de santé couvert par le Corevih — Il convient donc d'exercer ce mandat au-delà du cadre de votre propre association — Pour plus de renseignements sur le Corevih Ile-de-France Est, consultez son site internet : <http://www.corevihest.fr>

LES NOUVAUX ARRIVANTS DU COREVIH ILE-DE-FRANCE EST



Flavien LORHO



Marie-Florence DZUKAM



Arezki BENMAMMAR



Hicham ROUKAS



Horkiha RADJI

Flavien LORHO Après mon diplôme d'infirmier en 2011, j'ai travaillé pendant six ans et demi dans le service de maladies infectieuses du Professeur Molina à Saint-Louis. À partir de 2014, j'ai participé à l'essai IPERGAY puis aux consultations PrEP prophylaxie pré-exposition et enfin à l'essai PREVENIR dès Mai 2017. Après l'obtention du DIU FARC TEC Formation des Assistants de Recherche Clinique en juin 2017, j'ai intégré le Corevih IDF Est et je suis détaché au sein de la consultation de maladies infectieuses du Professeur Molina.

Marie-Florence DZUKAM Je suis titulaire d'un diplôme universitaire de Technicien d'études Cliniques et de Ressources biologiques et d'un diplôme d'Attachée de Recherche Clinique. J'étais au Corevih IDF Est en 2014 sur un poste de remplacement de congés de maternité Centres hospitaliers Avicenne et Jean Verdier. J'ai de nouveau intégré le Corevih à la mi-juin 2017. Je suis sur les sites du Centre hospitalier Inter-communal André Grégoire à Montreuil et du Centre hospitalier Inter-communal Le Raincy-Montfermeil. Je suis impliquée dans le recueil épidémiologique, la formation du personnel à l'utilisation du logiciel Nadis, le contrôle qualité des données.

Arezki BENMAMMAR Issu d'une formation initiale en biologie moléculaire et cellulaire, j'ai pu partager dans un premier temps mon intérêt pour les sciences en donnant des cours durant 2 belles années. Mais avant de rejoindre cette grande famille du Corevih Est en Juin 2016, mon expérience en pharmacie de ville en tant que aide pharmacien, fut une occasion pour moi de m'intéresser un peu plus au domaine de la recherche clinique et faire du métier de technicien d'études clinique un de mes objectifs. Au sein du Corevih, parallèlement à l'activité de recherche clinique, j'ai découvert d'autres aspects de la lutte contre les maladies infectieuses notamment la prévention et les projets de santé publique.

Étant sur les deux sites du service des maladies infectieuses et tropicales du Professeur Bouchaud, il m'a été confié d'une part, la mise en place du recueil épidémiologique et l'administration de la base Nadis sur l'hôpital Jean Verdier, et d'autre part je participe activement à l'activité recherche clinique sur l'hôpital Avicenne.

Hicham ROUKAS Titulaire d'un Master Biologie Santé « Coordinateur d'études dans le domaine de la Santé » et d'une expérience en recherche clinique, j'ai intégré le Corevih IDF Est en Aout 2017 en tant que Technicien d'études cliniques sur les sites de Melun, Longjumeau et Villeneuve-Saint-Georges.

En 2008 et 2012, J'ai été TEC au sein du Corevih IDF Sud. J'ai eu la charge de l'inclusion et du suivi de patients dans une cohorte axée sur la co-infection VIH/VHC pour l'ANRS. En plus des missions dévolues habituellement d'un TEC, j'ai été chargé d'entreprendre une recherche du statut vital des perdus de vue. j'ai ainsi retrouvé des patients perdus de vue en multipliant les stratégies pour entrer en contact avec eux. Mes qualités professionnelles et humaines ont été très appréciées, en particulier mon implication complète dans le projet, mon sens de l'initiative et mon dévouement envers les patients.

Horkiha RADJI Je travaille à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ^{AHP} depuis 1989, j'ai d'abord exercé en tant que soignante pendant quelques années, puis j'ai intégré en 2004 un poste administratif toujours en service de soins.

Depuis juin 2017, j'ai l'opportunité de travailler au sein d'une instance régionale et collégiale, la Corevih IdF Est sur le site de l'hôpital Saint-Louis. À ce poste, j'assure les multiples activités du secrétariat de la Corevih, avec pour autre mission de relayer les informations afin de favoriser la coordination entre tous les acteurs.

COLLOQUE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 - DE 14H À 19H - MAIRIE DU X^e

Le Corevih Île-de-France Est, en partenariat avec le Crips, organise sa prochaine journée d'échanges intitulée « Santé et vulnérabilités sexuelles chez les migrant(e)s ».

L'inscription est ouverte à toutes et à tous, dans la limite des places disponibles, sur simple inscription auprès du secrétariat du Corevih IDF : secretariat.corevihest@sls.aphp.fr

14h00 INTRODUCTION

W. ROZENBAUM PRÉSIDENT DU COREVIH IDF — F. GOYET MÉDECIN RÉFÉRENT VIH-IST-HÉPATITES, ARS IDF — J. SPIRI président du crips

14h30 VIOLENCES SEXUELLES ET RISQUE D'INFECTION VIH EN FRANCE résultats de l'étude ANRS-Parcours

J. PANNETIER DÉMOGRAPHE, POST-DOCTORANTE AU CEPED

15h00 SANTÉ SEXUELLE ET SANTÉ REPRODUCTIVE : constats et préconisations sur l'accès aux droits et aux soins en France ?

S. LAURENCE RÉFÉRENTE SANTÉ, DIRECTION SANTÉ PLAIDOYER - MÉDECINS DU MONDE

15h30 violences sexuelles et santé reproductive : quels accès aux droits et aux soins en Europe, Turquie et Canada ?

N. SIMONNOT CHARGÉE DES PRO. NATIONALIX, COMMUNICATION ETP LAIDOYER - RÉSEAU INTERNATIONAL MÉDECINS DU MONDE

16h00 PAUSE

16h30 CONSULTATION DE SEXOLOGIE CHEZ LES MIGRANT-E-S : QUELLE EXPÉRIENCE ?

P. PAPAZIAN MÉDECIN SEXOLOGUE, SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES, HÔPITAL BICHAT - CLAUDE BERNARD

17h00 DÉBAT. COMMENT METTRE EN PLACE LA PREP EN DIRECTION DES MIGRANTS ?

Modératrice : F. LERT ÉPIDÉMIOLOGISTE — C. CHARDIN DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ BUREAU VIH, IST, HÉPATITES ET TUBERCULOSE — H. CORDEL SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES - HÔPITAL AVICENNE — A. KETCHATE CHEF DE VILLAGE — R. MBIRIBINDI DIRECTEUR, ASSOCIATION AFRIQUE AVENIR — Dr P. PENOT SERVICE DE MÉDECINE INTERNE, MALADIES INFECTIEUSES ET CEGIDD - CENTRE HOSPITALIER ANDRÉ GRÉGOIRE

18h15 CONCLUSION

Modération : J-P. DOZON ANTHROPOLOGUE, SPÉCIALISTE DE L'AFRIQUE — O. BOUCHAUD SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES, HÔPITAL AVICENNE — N. VIGNIER SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES, GROUPE HOSPITALIER SUD IDF

CALENDRIER

	DATES	COMMISSIONS	SALLES	INTERVENANTS
OCTOBRE	12 17h 30	COMMISSION RECHERCHE CLINIQUE JOURNÉE D'ÉCHANGES DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA (JEALS) CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE SIDA	Salle de Malte Acropolis, Nice Acropolis, Nice	Pr Jean-Michel MOLINA
	18 JOURNÉE			
	19 et 20 CONGRÈS			
NOV.	10 09h30 12h	BUREAU COLLOQUE « SANTÉ ET VULNÉRABILITÉS SEXUELLES CHEZ LES MIGRANT(E)S »	Salle Corevih Mairie du X ^e , Paris	
	23 14h 19h			
DÉC.	08 09h30 12h	BUREAU SÉANCE PLÉNIÈRE	Salle Corevih Salle de Malte	
	11 17h 19h			
JANV.	16 15h 17h	COMMISSION PSY	Salle Corevih	Josiane PHALIP - LE BESNERAIS